

Messieurs Cuichané, Lalaude, Dubernet, Segnette
 Madame Gardet Monsieur Campagne excusé
 Monsieur l'Adjoint au Maire Arnou Lafayac présent.

Finances - 10 Avril il informe l'Assemblée que la Commission des Syndics s'est réunie en date du 17 Avril 1960 et présente à l'Assemblée le Budget de 1960 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 28.323 NF. 28.

M. Hauret Jr de la Société Immobilière demande quelques précisions sur le budget, qui lui est communiqué et toutes explications lui étant fournies M. Le Président met aux voix, le budget est approuvé à l'unanimité.

Viallité - aussitôt le Président parle ensuite des travaux envisagés l'an dernier sur les rues St Durand et Martial Pérrot, partant des Allées Cortal et aboutissant à la rue Gabriel Puvis sont terminés actuellement et entièrement financés par l'Association des Propriétaires. Il nous faut remercier notre Syndic M. Lalaude qui s'est chargé de faire exécuter ces travaux, il s'en est acquitté à la satisfaction générale.

Pour l'année en cours, nous envisageons également des réfections et grosses réparations de routes d'accord avec la Municipalité qui pense pourvoir créer de nouveaux parkings. Les voitures chaque année plus nombreuses, il est nécessaire qu'elles puissent trouver un endroit convenable pour stationner. Pour le dégagement des trottoirs il est entendu que les propriétaires riverains doivent les

Mise en Commune — M. Larode' annonce à l'Assemblée que le Dossier concernant la mise en Commune distincte sera soumis au Conseil Général lors de sa deuxième Session.

Parkings — Nous devons remercier la Municipalité pour les travaux en cours concernant les parkings.

Camping — Devant les services rendus par M. Gallais le Président fait voter à mains levées la continuation de la Reigie du Camping et comme les années précédentes le montant de la rémunération d'encaissement sera de 10%.

Église — L'Association des Propriétaires est d'accord pour céder à l'Association Diocésaine un terrain sur lequel sera édifiée la future Église. M. le Curé donne toutes explications à ce sujet, il indique notamment que le choix s'est porté sur la place dite du Marché. Il est alors convenu d'un prix de vente de 200.000 frs. La Municipalité étant d'accord.

Subventions — M. le Président demande à l'Assemblée la reconduction de la Subvention de 10.000 frs qu'il accorde au Comité des Fêtes, il espère qu'il sera possible l'an prochain d'augmenter cette Subvention
Adopté

Il est envisagé également la reconduction de la Subvention habituelle au Syndicat d'Initiative. Adopté

Une Subvention de 100.000 frs est accordée

150
PJ

à la Sté Immobilière pour l'occupation
précaire et révocable d'une partie des
Domaines de la dite Société. (Camping.) Adopté
Il est ensuite question d'une subvention de
200.000 francs à accorder pour la construction
de la future église, toutefois Monsieur Guichard
fait remarquer qu'en raison de la forte dépense
pour cette construction l'Association pourrait
faire un effort et accorder 100.000 francs. Adopté
Une subvention spéciale pourra être envisagée
pour la participation du Syndicat des Pro-
priétaires à l'édition d'un dépliant éventuel
pour l'agglomération de Lacanau, la
somme étant fonction de l'importance du
document à diffuser.

Election - Messieurs Calypaque, Guichard et Chappéau
Dubernet se représentant, sont réélus
à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune
autre question n'étant posée M. le Président
termine la séance à 22 heures.

R. Laroche

Assemblée Générale de l'Association
Syndicale Autorisée des Propriétaires
de Lacanau - Océan.

Le 18 Avril 1960 à 10 heures
au Cinéma de Lacanau - Océan
Sous la Présidence de Monsieur Laroche Dr
du Syndicat des Propriétaires
entouré de son Bureau Savoie :

entretenir en état de propreté, nous espérons
qu'ils s'en acquitteront judicieusement.

Mise en Commune — Le dossier de la mise en Commune de Lacanau-Océan est actuellement au Ministère de l'Intérieur et malgré les nouvelles directives du Conseil d'Etat en cette matière, qui préconisent le regroupement des petites Communes, le Président estime qu'il sera possible d'envisager dans un avenir prochain vu l'augmentation de la population et du commerce local, l'adoption d'un complément d'informations aux Administrations intéressées.

Camping — Notre caissier M. Callais donnant toute satisfaction pour la régie du Camping, la rémunération d'encaissement des 10% ordinaires lui sera continuée.

Éclairage public — Plusieurs propriétaires demandent la paro pour se plaindre de l'éclairage insuffisant des rues de la Ville, disant que les ampoules ne résistent jamais plus d'un mois et qu'ensuite il faut 3 mois pour en avoir de nouvelles.

Madame Rontin rue Henri Archex renouvelle sa demande de l'an dernier pour une installation d'éclairage dans cette rue complètement obscure. Son travail de branchement car cela nécessite l'adjonction d'un cinquième fil. Le Boulevard de la Plage est également trop peu éclairé en saison, on pourrait envisager un éclairage qui serait réduit pour les mois d'hiver. M. le Dr G. Luyac prend des notes et promet de s'en occuper, le nécessaire sera fait dans la mesure du possible.

Adduction d'eau. — Les canalisations de la 1^{re} tranche des travaux ayant été acceptées, avec la mention « bien », par les services compétents, nous espérons que les travaux concernant les autres tranches suivront rapidement. La S^te Immobilière a indiqué les conditions et prix demandés pour les branchements particuliers. Soit 1000 frs par mètre de façade avec plafond de 30.000 frs et minimum 30.000 pour les grosses canalisations, et 17.800 (prix unique) pour les branchements particuliers pose du compteur comprise. Des ces prix connus, de nombreux Propriétaires se sont fait inscrire chez M. Séguette garde de la S^te. Monsieur Fauret D^r de la S^te indique que l'odeur désagréable de l'eau ne persistera pas, elle doit disparaître au fur et à mesure de l'utilisation ce, qui est confirmé par Madame Chibaudau Propriétaire abonnée, qui consomme cette eau. D'autre part, pour la vidange des canalisations, en raison des inconvénients qu'elle crée sur certains points bas, il serait souhaitable qu'il y ait une entente à ce sujet avec les Pompiers de la Municipalité, une demande sera faite dans ce sens.

Eglise — Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale, que la vente du terrain de la place de la Libération à l'Association Diocésaine en vue de la construction de la future Eglise a été consentie, d'accord avec la Municipalité, pour le prix de 200.000 frs. Cette somme étant fixée en recette au budget.

15^{me} J

Subventions — Le Président demande à l'Assemblée de vouloir bien reconduire les subventions accordées l'an dernier, comme chaque année au Comité des Fêtes : 20.000 francs au Syndicat d'Initiative 20.000 et à la Société Immobilière, pour occupation d'une partie des domaines de la Ville exercice 1959 200.000 francs, à cet énoncé M. Hawrot demande la parole, il déclare que cette subvention n'est pas assez importante et demande un pourcentage de 3% sur les bénéfices. M. le Président consente à ce pourcentage de 3% sur les bénéfices nets.

Élection du — Mousieur Nallet étant démissionnaire sortant Mousieur le Président propose M. Arram et d'un Syndic Propriétaire et demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats. Aucune candidature n'étant annoncée, Mousieur Arramon est élu à l'unanimité. Les syndics sortant se représentant sont réélus à l'unanimité, ce sont M^e Salande, Laroc et Madame Cardet.

Aucune autre question n'étant posée M. le Président lève la séance à 12 H 10

R. J. O. de C.

155

Assemblée Générale de l'Association
Syndicale Autorisée des Propriétaires
de Lacanau-Océan

Le Lundi 3 Avril 1961 à 10 heures
au Cinéma Familia à Lacanau-Océan
Sous la Présidence de Monsieur Larode^{1^e} et ^{2^e}
du Syndicat entouré de son bureau
Monsieur Pressian Maire, Monsieur Arnou Lapeyre
Adjoint au Maire, Madame Gardet Secrétaire,
Messieurs Guichané, Lalande, Arramou,
Hubernet, Campagne excusé.

Le quorum n'étant pas atteint la 2^e Assemblée
Générale aura lieu comme d'usage le Dimanche
de Pentecôte 21 Mai 1961.

Assamble générale du 21 mai 1961 (deuxième convocation)
de l'Association syndicale des propriétaires
de Larzac au Lacanau-Océan
du Cinema Faustis à Lacanau-Océan -
Sesres furent: Monsieur Larodé Gramont Nain, Guichard
Lalande, Dubreuil, Madame Gardet.

Monsieur Larodé, Directeur Syndic, ayant démissionné
Monsieur le Maire accepte de présider cette assemblée.
La séance est ouverte à 18^h.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière assemblée
est adopté, le compte rendu moral et financier
approuvé.

En raison de la démission de Monsieur
Larodé, campagnie, et Abramow, il est pro-
posé des élections, à bulletin secret, en vue de renouveler
ce mandat. Après un appel de Monsieur le Maire
Monsieurs: Brus, Pucheu, Humbert, Michel, Perpe
et Manduit déposent leurs candidatures.

Propriétaires:

M ^m Brus	322 ^{xx}
" Manduit	242
" Pucheu	174
" Brumeris	120
" Humbert	109
" Michel	103

Propriétaires bâties

M^m Perpe F^{xx}

sont élus, dans la catégorie "terrains bâties"

Monsieur BRUN

" MANDUIT

" PUCHEU (suppléant)

Ensuite suivent Monsieurs: MICHEL et HUMBERT.

Catégorie "terrains non bâties"

Monsieur PERPÈRE

Le Syndicat se compose:

Monsieur	terrains bâties	terrains non bâties	Comme
Monsieur	Gardet	Guichard	
	Lalande	Maurice Perpère	Hervieu Solitzky
	Dubreuil		Monsieur
	Guichard		Nadine Berthene
	Brus		Letta
	Manduit		
	Pucheu	suppléant	

Après proclamation des résultats, Monsieur le maire
lance la séance à 12^h45.

Le Président de Séance,
J. P. J. Guérin

Procès verbal de l'Assemblée générale du 23/4/62

La séance est ouverte à 11^h00 sous la présidence
de Monsieur Mandat, Président-orienteur.

Monsieur Dubreuil est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Gravrand, Maire, est présent.

Sont évoqués: Monsieur Bruy, Pape, Pichot.

Sont absents: les représentants de la Société Gamotilise

Le Président fait connaître que la peine
de prisonne accise 275 voies sur 1880. En conséquence
le quorum n'est pas atteint, et l'Assemblée peut
se déclarer relâchement.

Une audience convocatoire sera adressée pour
le dimanche 13 mai prochain à 10H00.

La séance est levée à 11H15.

Le secrétaire

Le Président-orienteur

Toussaint

Procès-Verbal De L'Assemblée Générale
Du 13 Mai 1962
Deuxième Convocation

Séance ouverte à 10^h00

Sous la présidence de monsieur Claude Bégin Président Directeur Général.

Sont présents Messieurs: Gratien et Marie Le
Jacques, Drue, Guichard, Gubernet.
Et aussi, Messieurs: Dupère, Pucheu,
66 (soixante-six) propriétaires dont 12 présents
ou représentés.

Monsieur Guichard est nommé secrétaire de l'Assemblée
à ses lectures, le P.V. de la dernière Assemblée
est adopté sans modification.

Le maire de Joliette à l'ordre du jour, le Syndic
rappelle que l'ASAP a pour tâche essentielle
l'exploitation, et de renouveler au état les voies
construites par la Société Immobilière, au vu de
leur perte en charge par la commune. Pour ce
deux objectifs sont mis en place le Plan
Joliette. Mais une coopération entre les
voisins, avec la municipalité, est d'augmentation
du nombre des propriétaires, qui sera la conséquence
des ventes de terrains par la Société Immobilière
qui doit être bénéfice pour les travaux mentionnés
et obtenir des résultats satisfaisants dans un proche avenir
au compte de la dette de l'activité du Syndicat, durant
l'année 1961, est approuvé.

Decide au état de la rue Maréchal L'Hostis Garnier
l'effacement de la voie à la Grange
construction de parkings
et de nouvelles places indiquant la

nom des deux.

Entretien de l'entente du volet.

Le Président souligne que ces aménagements n'ont été possibles qu'en raison de l'aide apportée par la Ville de Lévis.

Le conseil administratif du Président en exécutif a voté le 12/12/96 une augmentation des taxes municipales et accepté.

La Ville a approuvé les travaux suivants par le Syndicat pour 1996.

Refuge au état de la Place Charron à la rue Carrignan.

La partie au niveau des bacs n° 30, 31, 33, 50, 53 qui sont maintenant construits sur toute la longueur d'une, en raison de la mise en valeur de la zone Sud-Est. Du logement, leur réparé, la Société Immobilière apportera son concours pour cette dernière réalisation.

Élections: élection municipale (du tout secteur) ne se reproduisant pas trois candidats doivent être nommés. Les candidats effectifs: Guichard, Hymart, Gélymaug
Gallais

Qui obtient respectivement:

effectif:	Guichard:	56 voix
	Gélymaug	48 ..
	Hymart	43 ..
	Gallais	34 ..

Sous le secteur: Guichard, Hymart, Gélymaug.

Question Droutte: Le problème du camping sur les terrains de la Société Immobilière est soulevé par Monsieur Droutette. Le Président indique que l'ASPP a fait plusieurs le bon, il faut

trouver une solution tenant compte des reclama-
tions des propriétaires riverains, et de l'nécessité
d'un terrain de camping, du point de vue
de l'économie locale.

évoquant la mare industrielle qui débitera à un
des deux aménagements soient suffisant à l'organisation
du camp, si la Société Immobilière envoiage
de l'eau pluviale durant la saison froide.
D'autre part, la somme est
fixée à 1H. 50.

Le Président Directeur

Le Syndic

Fonds

R. Guichard

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 avril 1963

La séance est ouverte à 10H.30, sous la présidence de
Maurice Manduit - Dio.

Sont présents : M. Pucheu, Guichard, Aymard, Delaunay.

" absents : M. Gramain, Brun, Pierre Batore,

" absents : M. Durand.

Maurice Delaunay est nommé secrétaire de séance, il est procédé
au sondage de la salle de présence, le total des voix représentées est
de 196, alors que l'assuelle des membres de l'Association en représentent
1880, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut pas
délibérer volontairement.

Une audience oratoire sera admise.

La séance est brisée à 10H.45

Le Président-Directeur
R. Guichard

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Du 3 Juin 1963
Deuxième convocation.

Séance ouverte à 10^h15

Sous la Présidence de M. le Maire - M. le Vice-Président - Directeur.

Membres présents: M^e Grassian Marie de Varaman, Pucheu, Delaunay, Aufmair, Guichanié, Batille (Société Immobilière). - Excusés: M^e Dupre, Brun. Moutou et le Docteur Arnou. Lafaix, adjoint à M. le Maire (Propriétaire) est présent.

Messieurs Guichanié et Delaunay sont nommés secrétaires de séance.

Messieurs D'escoroni, Pujolard, Soubiran, Duprat, et Messieurs Lebon, Calamfarde, Gatties, Légorce, membres de l'A.S.A.P., ont adressé des lettres au Président pour s'excuser de leur absence.

Quarante trois propriétaires sont présents (389) pour la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, qui a été adopté sans observation.

Compte Administratif: Le compte administratif de l'exercice 1962, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 1.070.82 est approuvé.

Viabilité: Un compte rendu concernant les travaux effectués en 1962, avec le concours de la Municipalité, est fait par le Président, qui souligne que les bons rapports existant entre cette dernière, et l'Association Syndicale, donnent d'excellents résultats

afin d'être en mesure de réparer, en une seule tranche 24.000 m² de places et routes, le Syndicat demande à l'Assemblée, l'autorisation de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant

162
R.S.

de 100.000 francs, qui sera, Monsieur le Maire la Confirmer
garanti par la Municipalité. Monsieur le Maire le promet
Monsieur Demarle que la somme empruntée soit plus
importante, le Président lui indique que, apres un
rendez-vous en la possession, il est impossible
pour cette année d'obtenir plus de 100.000 francs
de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur proposition du Capitaine Gérard, l'Amphithéâtre bâti à main
nue, et accordée une autorisation pour un emprunt de
100.000 francs sur 5 ans, et demande au Syndicat
d'effectuer dès que possible, dès Dimanche au peu de détails
un deuxième emprunt, qui sera couvert par une augmentation
du taux syndical, et géré par la commune. Le montant
de cet emprunt devra être suffisant pour terminer la
déparation de la dernière partie de route, à la charge
de l'E.P.A.P. Monsieur le Maire indique qu'il devra être
élevé, comme les voies de la première tranchée, pris
en charge par la commune dans leur totalité.

Le Syndicat qui établit un droit des
travaux envisage, les voies n° 12-16-24-25 et la
place de la République, finiront en très mauvais
état, et soumis à une circulation intérieure, étant donné
qu'elles sont utilisées par les véhicules qui rentrent
aux terrains de camping, feront partie de la
première tranchée.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, le
représentant de la Société Immobilière, confirme les
explications données par cette dernière dans sa Lettre
du 22/4/63. Ces mesures qui seront prises, pourront
être accueillies, permettant une distribution normale
et l'émission des branchements en favour des pro-
priétaires de la zone Nord. Quant à la mise en œuvre effectuer
la demande. Le débit du forage n° 1, qui a été

qui augmente, lorsqu'au contraire, il y a un débit de 300m³/sec. sera constaté, afin de constituer une réserve d'eau qui sera utilisée durant les périodes de forte consommation. D'autre part, le forage, et le château d'eau des Champs, devraient être établis, si cela est possible, mais de toute façon, par un nouveau château-d'eau sera construit dans cette zone.

Messieurs Fratellini, Armand Rautier, Raymond, Mandelot, etc., soulignent l'importance de cette question et demandent à la Société Immobilière que les travaux soient effectués afin de prévenir les perturbations dans la distribution d'eau, l'énergie et de la maison.

C'est naturel pour protéger la plage et la ligne contre les effets du vent et du vent, mais à l'inverse, si cette année la Société Immobilière aura procédé à l'implantation d'un ou deux îlots, à titre d'expérimentation.

Messieurs Saint-Orens demandent, au nom de plusieurs riverains de la rue Albert Seguin (à la charge de la Municipalité) que les passages et trottoirs en ciment, détruits au cours des travaux effectués cette année, soient réparés par les baux de la commune, tout en leur faisant savoir qu'ils ont fait pression pour qu'il soit signalé que les automobilistes empêtrés sur le passage réservé aux piétons, lorsqu'ils placent leur voiture sur les parkings des Allées G. Ortal, Montauban Armand Rautier, adjoint à M. le Maire de ce conseil municipal. De plus, je vous joins une copie de cette déclaration.

Messieurs demandent à M. le Maire de faire placer des bancs, sur les îlots G. Ortal, et de prendre les mesures nécessaires afin que tout intérêt de dépôt des ordures sur les îlots de gazon.

Élections complémentaires : Un syndic suffisamment représentatif des propriétaires des terrains bâti, devant être désigné, Moustiers Saint-Orens, demandent à M. le Maire Gironde, deux candidats, et il est à l'insistance, que les propriétaires

16⁴

Des terrains bâtiés

Un Syndic bâtié, et un suffisant représentant des propriétaires des terrains non bâtiés, devant être désigné à l'issue de l'assemblée générale à Castets en Dordogne, dont candidat, en qualité de syndic, est lui à l'unanimité par les propriétaires des terrains non bâtiés.

Maurice Haupin, Demeurant 222 Rue G. Mandel à Bordeaux, dont candidature est prise, à l'unanimité par les propriétaires des terrains non bâtiés, en qualité de syndic suppléant.

Maurice Haupin, syndic désigné par la Société Immobilière, n'appartenant pas à celle-ci, est remplacé par Maurice Haupin Demeurant à Lacanau Océan.

L'ordre du jour étant épure la séance est levée à 05⁰⁰

Le Secrétaire

Lacanau Océan

Le Président - Directeur

T. WIDZ

Assemblée Générale du 5 Avril 1964

Séance ouverte à 10h30. sous la présidence de Monsieur Mandat-Rio.

Syndics présent: Messieurs BRUN, AYMARD, DELAUNAY, PUCHEU, GRABEY.

Syndics absents: Messieurs GRASSIAT, Maire de Lacanau, HAUMAN, BATISSE, PERPÈRE, GUICHARD.

Monsieur DELAUNAY est nommé secrétaire de séance
Le nombre de voix représentées étant que de 99, (quatre-vingt-douze) le quorum n'est pas atteint. En conséquence, l'Assemblée ne peut pas délibérer solennellement. Une deuxième convocation sera adressée.

La séance est levée à 10h45 le President-Directeur -

T. WIDZ

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
du 31 Mai 1964
(Deuxième convocation)

Sous la présidence de Monsieur Mandat-Déo.

Syndics présents: Messieurs Grassian, Mâre, Hauman, Delaunay, Agnard, Pucheu, Guichard, Brun.

Excuses: Messieurs le Docteur Perpere, Batisse, Docteur Grabey, Monsieur le Docteur Arnou. Saufac Adjoint spécial pour Lacanau. Océan est présent.

Monsieur Delaunay est nommé secrétaire de séance.

Le nombre de voix représentées par les propriétaires, est de 386.

Après lecture le PV de la dernière Assemblée est adopté sans observation.

Compte rendu financier: Le compte administratif de l'exercice de 1963, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 10.891,04 francs est approuvé.

L'Assemblée adopte le projet de budget pour 1964, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 134.411,09, soit 24.411,09 pour la section ordinaire, et 110.000,00 pour la section extraordinaire.

Adduction d'eau potable: La mise en place de canalisations dans toutes les voies anciennes du lotissement, permet à tous les propriétaires d'obtenir un branchement.

En ce qui concerne la distribution de l'eau, Monsieur Hauman, représentant de la Sté Immobilière, assure qu'il sera normale durant les périodes de forte consommation.

Routes à réparer: La liste des routes à réparer, en vue de leur incorporation à la voirie Communale, et le programme de renise en état, ci-dessous, sont approuvés. Les travaux devront commencer après la saison.

166

Noms des rues	Longueur	Largur
Pierre Loti	116	5
Jules Ferry	122	5
Côte d'Argent	28	10
Place de la République	surface	$(18 \times 16 \times 3,14) = 803,94$
de la Liberté	60	5
de la Chapelle	170	5
Général Leclerc	140	5
Victor Hugo	177	5
Laguerre	180	5
Jean Jaurès	123	5
Armand Lanfond	190	5
de la Paix	215	5
Bremontier	87	5
et Labençet	105	5
Grands Pins	125	5
Steinlen	75	5
Dramatine	160	5
Tranchet d'Esperey	260	5
Fromageot	128	5
Alexandre	150	5
Mongenga	137	5
Hollard	240	5
Foch	144	5
Hugo	162	5
Montaigne	197	5
Rabelais	50	5
Albert Lapouyade	139	5
Henri IV	152	5
Danton	295	5
Clemenceau	125	5
Effimbeau	35	5
Ronsard	70	5

Chariot dévôt	172	1
Grille Baudouin	144	1
Drumard	113	1
Place Carnot	Surface	($13 \times 13 \times 3$. $1\frac{1}{2} = 530^{\frac{1}{2}}$, 66-

Soit une longueur totale de H. 80 mètres, et une surface totale de 26.521,50 (m^2) places et pattes d'oeie comprises.

Programme de remise en état

(a) longueur H. 80 m. Surface 26.521,50 (m^2)

(b) Nature des travaux: Remise en état de la chaussée par apport de 80 : environ de calcaire H/4 au m^2 .

Cylindrage en semi-pénétration d'éмульSION de bitume à raison de 3 Kg 500 d'émuLSION et 10^t de gravillon broyé 8/12, 5 au m^2 . Revêtement général cylindré à raison de 1 Kg 400 environ de bitume 15/200 et 11^t de gravillon broyé 8/12, 5 au m^2 .

(C) Quantité de matériaux:

Calcaire H/4	2130 m^3
Gravillon	560 m^3
Emulsion de bitume	95 T
Bitume 150/200	37 T

(D) Épense envisagée:

Garniture de H/4	2130 m^3	23	H. 8.950
d: de gravillon broyé 8/12, 5 - 560 m^3 .	25. 114.000		
d: d'émuLSION 60% 95 T	135	12. 825	
d: de bitume 150/200 37 T	160	5. 920	

Répandage de H/4 2.130 m^3 3.30 f. 029

Sablage de 1/2 pénétration 26.600 0.11 2. 926

Transport et répandage d'émuLSION 95 T 52 H. 940,

Exécution de revêtement 26.600 0.24 6. 384

Travaux de Cylindrage 26.600 m^2 0.25 6. 650

109.664

Soit 110 000.00 francs

Ensuite revêtement dans les 2 ans

26.600 à 675 soit 20.000.00 francs

168

éouvant être partagé en 10.000.00 francs 2 ans après
et 10.000.00 francs 3 ans après

En ce qui concerne le montant de la dépense, l'Assemblée autorise le Syndicat à le modifier en fonction de l'augmentation du prix des matériaux, et de la main-d'œuvre.

Emprunt: Conformément à l'article 14 des statuts de l'ASDP, le Syndicat demande à l'Assemblée Générale, l'autorisation d'effectuer un emprunt d'un montant de 110.000 francs, auprès de la Société Immobilière de Lacanau, sur les bases suivantes:

Intérêt, dégressif, 6%, remboursement en 6 annuités, d'un montant égal, suivant tableau de remboursement ci-dessous

Années	Intérêts	Capital	Sommes dues	Somme restante
1 ^{er}	6.600.00	16.370.00	22.370.00	94.230.00
2	5 613.80	16 316.20	22 316.20	77.613.80
3	4 610.83	17 319.17	22 319.17	59 794.63
4	3 582.64	18 312.36	22 312.36	41.012.27
5	2 460.72	19 309.28	22 309.28	21.102.99
6	1 266.18	21.102.99	22.369.17	
	et 219.17	110.000.00	134.219.17	

Le versement de la première annuité sera effectué fin Septembre 1962 pour la durée du remboursement, et à partir de 1965, le montant des taxes sera porté à:

Propriétaires tournis bâties 600 francs au lieu de 3 francs

- non bâties 1.600 francs au lieu de 2.25

Société Immobilière 1.600 francs au lieu de 0.75

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident de voter à main levée, et par 39 voix (Trente-neuf) contre 1 (une), autorisent le Syndicat à effectuer cet emprunt

Questions Diverses

Éclairage public: Monsieur le Maire indique que

la Municipalité, fait actuellement, procéder au renouvellement et à l'extension du système d'éclairage public, sur l'ensemble de Lacanau Océan.

Ecoulement des eaux de pluie sur la chaussée:

Dénoueaux piwards, seront construits, par la Commune des que les routes seront réparées.

Eaux ménagères: M. le Maire demande à l'Association Syndicale, de rappeler aux propriétaires du lotissement, que conformément à l'art 8 (Chap) 5 du cahier des charges, l'écoulement des eaux ménagères, sur les voies du lotissement est formellement interdit.

En conséquence, le Syndicat adressera un avertissement aux propriétaires qui ne se conforment pas à ce règlement.

Ordures ménagères: En vue d'éviter que les ordures soient dispersées sur le lotissement, il est demandé aux usagers d'utiliser des poubelles mises à leur disposition.

Camping: Le terrain de Camping provisoire, exploité par la S^e Immobilière est supprimé. Cette mesure donnera satisfaction aux propriétaires riverains, qui ont protesté à plusieurs reprises contre les inconvenients de ce voisinage.

Élections: M. Louis Pucheu, Syndic renouvelable, est réélu à l'unanimité. Il n'y a pas eu d'autre candidat.

Scance levée à 11^h20
Lacanau Océan le 11 juin 1965

T. Mme

Assemblée Générale du 19 avril 1965.

La Salle est ouverte à 10^h30, sous la présidence de M. Mandat. Secrétaire de séance : Monsieur Delaunay.

Le nombre de voix représentées est de 148, alors que l'ensemble des membres de l'Association a représenté 1880, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut pas délibérer.

Une séance extraordinaire sera convoquée pour le lundi 7 juin 1965
Salle levée à 10^h45.

le Président -

T. Mme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 7 JUIN 1965
(deuxième convocation)

Séance ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Syndics présents : Monsieur FRANÇOIS, M. adjoint représentant Monsieur le MAIRE, Messieurs PUC GUICHANE, BRUN, DELAUNAY, HAUMAN, AYMA GRABEY,

Excuse : Monsieur le docteur PERPÈRE.

Absent : Monsieur BATISSE, Syndic de la Société Immobilière, qui est remplacé, définitivement, par CHAMBON, directeur de cette Société, demeurant Lacanau-Ocean.

Monsieur Dufilly, adjoint spécial pour Lacanau, assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Messieurs DELAUNAY et GU
Le nombre des voix représentées est de 376 ;
les catégories "bâti" et "non bâti" et de 262 ;
la Société Immobilière.

Il est procédé à la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, M. le Docteur ARNOU-LAUZAT demande des précisions concernant les dépenses indiquées dans le programme de réparation des routes, les indications qui lui sont fournies, lui donnent satisfaction. Le Procès-verbal est adopté sans modification.

Compte-rendu financier

Compte administratif : Le compte administratif de l'année de 1964, qui présente un excédent d'échéance, d'un montant de 22.536,74, et un excédent global de clôture de 132.536,74, est approuvé.

Budget: Le projet de budget pour l'année 1965, adopté par l'Assemblée générale, s'équilibre, tant en recettes, qu'en dépenses, à la somme de 175.763,84, soit 149.993,84 pour la section ordinaire, et 125.770,00 pour la section extraordinaire.

Répartition des routes.

Le Président fait un compte-rendu concernant la réalisation de l'emprunt, la révolution du programme établi en 1963, la constitution du dossier, et les résultats de l'adjudication des travaux, qui a eu lieu le 14 avril 1965.

Les Entreprises adjudicataires sont:
pour le lot n° 1 : DE BEJARRY, au prix du devis
" " " n° 2 : OLIVIER , au prix du devis
" " " n° 3 : VIDALER , au prix du devis
" " " n° 4 : S.A.C.E.R. , rabais de un centime par mètre

Le nom des rues qui seront élargies par les soins de la Municipalité est porté à la connaissance de l'Assemblée, il s'agit des rues: 3-6-12-25 (Pine Loti, Sylvain Maréchal, Victor Hugo, Ledere, Charles Chaumet, Poincaré, Jules Ferry, Gauvin-Pino) soit une longueur totale de 1253 M.

En ce qui concerne la rue des Grandes-Pins, qui est une voie de 8^m seulement, la société Immobilière cède gratuitement à l'Association Syndicale, une bande de terrain, d'une largeur de 4 mètres, sur 200M. soit 800 m². D'autre part elle s'engage à donner à Norbert Coussot, qui accepte de reneler sa clôture de 4^m, une superficie de terrain égale à celle qu'il abandonne la commune sera son affaire de la reconstruction de la clôture délinquant, au façade, le terrains de Norbert Coussot.

Dos bordures neuves seront mises en place sur toutes les routes élargies, d'autre part la Société Immobilière fera remplacer les bordures qui ont été détruites lors de la mise en place des canalisations d'eau.

Le déversissement de la route n° 7 (rue M. Pirot, et Lt. Ormond) sera effectué par l'Intégral FANAVAS pour le compte de la Société Immobilière qui fera ensuite procéder à ses travaux de protection. Cette route fera l'objet d'une réparation, en même temps que les autres.

La Société Immobilière a décidé de livrer la dune devant le Boulevard de la plage, la Commune se chargera des travaux de protection. Lorsque le début de la saison étant très proche, l'exécution des travaux est reportée au mois de septembre. En conséquence l'A.S.A.P. demande à la Municipalité de réparer les passages existants, afin de faciliter l'accès à la plage.

Eau Potable.

Maurice Chambon directeur de la Société Immobilière confirme qu'une pompe à un débit de 120 h³/heure, est en cours d'installation sur le forage sud, et que la distribution d'eau potable sera normalement assurée durant les périodes de forte consommation.

En ce qui concerne l'augmentation du prix du m³ d'eau, il est donné lecture de l'arrêté préfectoral et de la lettre adressée au Syndicat par Maurice le Prieur, qui confirme l'arrêté fixant le prix au m³ à 0,84 F.

Questions diverses

Monsieur FUMAT, qui n'a pas voté à l'Assemblée de l'an dernier, demande les explications concernant l'emprunt, le taux d'intérêt de 6%, de quoi lui semble élevé. Il lui est précisé que l'emprunt a été approuvé par l'Assemblée Générale, et qu'il a été impossible d'obtenir un prêt avec un taux d'intérêt inférieur.

Monsieur le docteur AMON-Hanjac, demande que le taux de cotisations payées par la Société Immobilière soit plus élevé. Cela-ci est fixé conformément à l'article 25 des statuts.

A une question de Monsieur PAYNARD concernant la date à laquelle seront achetés les terrains sur les routes, il est répondu que ceux-ci doivent être terminés, sauf imprévu, fin juillet.

Monsieur DANIATU croque la protection de la dune nord, dont le sable menace sa villa. Monsieur CHAMBON, lui demande de lui écrire.

Monsieur Pujol demande que tous les propriétaires soient mis au courant du cahier des charges, afin que les responsabilités respectives des propriétaires, de la Société Immobilière, et de la Commune, soient connues de tous.

En conséquence l'Association fera rédiger le cahier des charges et l'adressera à tous les propriétaires.

Monsieur ARAMON, après avoir repris l'ensemble des problèmes relatifs à l'ensemble de l'avenir, indique qu'ils ne pourront être résolus que par une charte collégiale entre la municipalité

174 pts
la Société Immobilière, et les propriétaires.

Monsieur Piavelle demande que des mesures soient prises afin que le puitsard situé à l'angle de la rue Garnier, et de la place général de Gaulle, ne soit plus utilisé par les riverains, pour l'évacuation des eaux usées.

La question des eaux usées est également évoquée par Monsieur Jacquet, en ce qui concerne l'hôtel Mondon et le Marché.

Monsieur TER NOORDER demande qu'un puitsard soit construit rue Leclerc

Elections

Syndic renouvelable : catégorie "tenants bâtis"
Monsieurs BRUN et MAUDUIT

Catégorie "tenants nos bâtis" Monsieur PERPERE.

En raison de l'absence de candidat dans la catégorie "tenants nos bâtis", le mandat de Monsieur PERPERE est renouvelé.

Catégorie "tenants bâtis" deux candidats Monsieurs BRUN, Pujol, MAUDUIT.

Le docteur ARNOU-LAUJAC conteste la validité des pouvoirs détenus par les membres du Syndicat, bien qu'ils soient établis conformément aux statuts, et que chaque membre n'en possède que 5 (cinq) (article 9 des statuts). Il proteste contre la formule mirante, insérée au bas de la convocation, à la demande des propriétaires lors de l'Assemblée précédente :

« Dans le cas où il nous serait impossible d'arriver à cette Assemblée, vous pourrez donner

pouvoir à un membre de l'Association, en nous déclarant la présente formule révêtue de votre signature (article conforme) placée de la manière "Bon bon pouvoir", qui à son avis incite les propriétaires à donner pouvoir aux seuls membres du Syndicat.

Le Président précise que les pouvoirs sur lesquels les voix de Fortis et pouvoirs étaient indiqués, leur ont été renmis, et que d'autre part de nombreux membres de l'Association ont reçu directement la partie qui leur était destinée.

Néanmoins le Président propose à l'Assemblée de voter afin de déterminer si elle approuve ou non le texte placé au bas des convocations.

Il est décidé que ce vote aura lieu à mains levées. 67 membres y prennent part, le texte est approuvé par 36 voix contre 16 et quinze abstentions.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux syndics représentant la catégorie "terrains bâtis". Messieurs BEZOUX, DEJEAN, MARIAGE sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le nombre de suffrages exprimés est de 262. Ont obtenu M. BRUN 209 voix, M. MANDUIT 215 voix, M. PUIJOL 79 voix. Sont élus: M. MANDUIT et M. BRUN.

Le vote a eu lieu au lieu de scrutin secret. L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 13^h00.

Le Président

F. THIVÉ

176
R

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 11 avril 1966

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la présidence de Monsieur Mandat-Descoings.

Secrétaire de séance Messieurs DELAUNAY et GUICHARDÉ

Le nombre de voix représentées est de 408, alors que l'ensemble des membres de l'Association en représente 1880, le quorum n'étant pas atteint l'assistance ne peut pas débattre et élire.

Une deuxième convocation sera adressée pour le lundi 30 mai 1966.

La séance est bréviaire à 10 h 15

Le President

1. H.D.

Assemblée Générale du 30 mai 1966 2^e Convocation

Séance ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Mandat-Descoings.
Syndics présents: Monsieur le Maire ^{Monsieur le Maire à la rentrée}, Guichardé-chambon, Brun, Armand, Pichot, Delaunay.

François Monier et Robert Perjès, Maurice le Botter et Gabay, Monsieur Mandat-Descoings.

Secrétaires de séances Messieurs Guichardé et Pichot.

Le nombre de voix représentées, soit pour les membres présents, soit par procuration est de 503.

Après lecture le P.V. de la dernière Assemblée est approuvé sans modification.

Compte rendu financier:

Compte Administratif: Le compte administratif de l'exercice de 1965 qui présente un excédent ordinaire de clôture de 38.074,56 francs, et un excédent extraordinaire de clôture d'un montant de 14.482,85, soit un excédent global de clôture de 52.556,91 francs, est approuvé à l'unanimité.

Budget. Le projet de budget pour l'année 1966, équilibré tant en recette qu'en dépenses à la somme de 65.454,96f. pour la section ordinaire et à la somme de 46.968,55f. pour la section extraordinaire, il est adopté à l'unanimité.

Procès Chambon Il est rendu compte du procès intenté par Monsieur Vayssié et Madame Courtin, à la Société Immobilière, rapportable de l'insablement de leur propriété, cette responsabilité est confirmée par le jugement, dont les atten- dants servis pour la Société.

En ce qui concerne les me. Et Durand et Martial Pirot, à la charge de l'A.S.A.P., et le deux points en cotisa- ment, qui sont menacés d'insablement du fait de l'insuffisance d'entretien des deux appartements à la Société Immobilière, il est demandé à Monsieur Chambon, directeur de cette Société, de faire part à l'Assemblée générale des mesmes qu'il envisage de prendre en me de mettre fin à une situation qui compromet sérieusement la sécurité de nombreux immobiles et ne peut que s'aggraver rapidement - Monsieur Chambon indique que le Conseil d'Administration de la S. i. étudie cette question et que sa décision sera communiquée à l'A.S.A.P., mais il lui est impossible d'indiquer une date. Il refuse de communiquer à l'Assemblée la tenue des rapports qu'il a fournis à sa Société. Il s'étonne que les Entreprises de Terrains Publics qui ont pris du sable à Cœm au nom d'après de l'utiliser comme revêtement, ne l'ont pas enlevé au sud de Allas P. Orbé, après sa dégazage, en partie, les villes et rues ensablées, bien qu'il en ait fait la demande au Président. Ce dernier indique qu'il n'a pas au bon de donner suite à cette demande, du fait qu'une action en justice était au cours, et qu'il était utile d'enlever ce sable à proximité de l'ancienne chapelle où la dame meurtrie également roulait et vitres.

Après avoir entendu ces explications, l'Assemblée générale :
Considérant :

Que sur l'arrimagement, dans un proche avenir, des dunes qui sont la propriété de la Société Mr., permettra d'éviter l'insalubrité qui menace une grande partie de la rive.

Que dans le but de réaliser ses plans d'arrimagement, de cette partie du lotissement, qui a fait l'objet d'une importante campagne publicitaire, la Société a fait creuser sur la dune (au sud de l'allée P. Orbay) à sustentation de terrassement qui ont en pour conséquence la modification du profil de la dune, et la destruction de la végétation, qui sont les causes principales de la situation actuelle.

Qu'il est inutile d'erracher la végétation, sur l'atelier, de nouvelles lignes de terrains de végétation, avant que les parts du lotissement n'aient construit soient protégées efficacement contre les sables.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité, l'Assemblée Générale de l'A.S.A.P., ou toute autre collectivité, ne pourra pas faire de route le rivage de nouvelles routes, dans qu'il lui d'intervenir après ce administratif est absolument impossible, du fait de l'insalubrité, après que toutes les autorisations que le pourra solliciter le nombre de celle - à augmentera sans peine temp.

S. Inst. concernant l'ostenso et le lotissement. Qu'une étroite collaboration entre les diverses collectivités et les propriétaires riverains, est la condition essentielle pour jusqu'au moment où cette sorte de aura obtenu des résultats positifs en ce qui concerne la protection réellement la zone aquatique littoral contre l'érosion et l'insalubrité.

de la partie littoral de
dont elle est propriétaire
et accepté de collaborer. Routes: le conseil municipal examinant les bordures en
avec les collectivités locales
pour assurer la sécurité en état des routes. Ce décret est approuvé.
protection des dunes.

Investissements divers

Monsieur Ribaud demande que le terrain en cours sur le boulevard de la plage, soit pourvu sur une longueur d'environ 50 mètres vers le nord, Monsieur le Maire indique que cela est possible et accorde que pourront être affectés à ces terrains.

Monsieur Fourny demande la date à laquelle débuteront les travaux d'assèchement des "Grands Prés" il lui est appris que ceux-ci commenceront le tout premier jour de juillet.

- La propriétaire de la villa Saida demande un point lumineux, rue Bandours, note.

Monsieur Guittard demande que soit étudié le partage du lotissement, en deux zones distinctes celle comprenant le parti entièrement construit, et celle comprenant le parti à réaliser.

Monsieur D'aujard demande que la route, passant devant sa propriété, qui a été endommagée par les combats, soit réparée, il demande également que le wagon placé dans la cour de la gare soit enlevé.

Monsieur Dupas et Madame Gilles demandent l'élargissement de la rue Gabriel Dupuis, et de la rue J.-Papine.

Monsieur Moreau, propriétaire rue Jules Ferry, ~~vintage~~ voie qui n'est pas électrifiée, ayant fait une demande de branchement auprès de la Régie, celle-ci lui a réclamé le montant de la dépense relative à l'implantation de deux postes et à la mise en place de fils. Monsieur Chambas s'engage à facturer aux bois, comme cela avait été convenu par Monsieur Dupuis lors d'une visite effectuée au siège de la Société à Paris par Monsieur Moreau.

180

Elections. - Trois syndics, Messieurs Guichardé, Delamay, Aymard, sont renouvelables, à l'issue de tout autre candidat, à l'unanimité l'assemblée leur accorde un mandat confiance, et renouvelle leur mandat, dans la catégorie "propres bâts".

L'ordre du jour dont ejus le somma est fixé à 12 h.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1967.

La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur MAQUOID-DEO

Secrétaire de séance Monsieur Pucheu & Monsieur Hauman
le nombre de voix représentées est de 398. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut pas délibérer.

Une dernière convocation sera alors ultérieurement
la séance est levée à 10 h 15.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1967 (2^e convocation)

Séance ouverte à 10 h : Président : LE MACQUOID-DEO

Syndics présents: Monsieur le Maire de Lannion. Monsieurs:
Pucheu - Guichardé - Brun - Hauman.

Excusés: Monsieur : Perrier - Gratey.

Secrétaire de séance: Monsieur BRUN & GUICHARDÉ

Monsieur Lamont administrateur de la Société Immobilière assiste à la séance.

Après lecture le R. V. de la dernière assemblée générale
est adopté sans modification.

Compte rendu financier

Compte Administratif: Le compte administratif de l'ancien pour 1966, qui présente un excédent ordinaire de clôture de 38 572,83, et un déficit extraordinaire de clôture de 1.778,07 est approuvé à l'unanimité.

Budget: Le projet de budget pour l'année 1967, approuvé à l'unanimité, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 68.686,83 francs, pour la section ordinaire, et à la somme de 34.435,37 francs pour la section extra-ordinaire.

Enselement-Erosion: Du fait de la gravité des phénomènes d'érosion qui provoquent une dégradation importante de la dame littorale, et du déplacement de celle-ci vers l'intérieur, le montant des dépenses à envisager en vue de protéger la station étant très élevé, il ne peut pas être supporté par les seules collectivités locales. En conséquence il est décidé qu'au cours d'une réunion, qui aura lieu le 18 juillet prochain, les représentants de la Municipalité, de la Société Immobilière, et de l'Association Syndicale, examineront ce problème afin d'établir un projet de travaux pour le financement dequel des subventions seront demandées.

Routes: Les réparations concernant les routes à la charge de l'ASAP sont maintenant terminées, en conséquence un dossier sera constitué en vue de l'inclusion de celles-ci à la voie communale.

Installations diverses: celles-ci concernent l'éclairage public, les puitsards, la route de Bordeaux à partir de l'entrée de Lacanau-Ocean, l'aménagement de l'ancienne gare et les terrains environnant cette dernière.

18²/X

La commune étant seule compétente pour toutes ces questions, nommément le Jura, prend note des réformations, et fournit toutes les explications utiles.

Elections: Nommeur Saint-Orens, appartenant dans la catégorie "bâti", qui remplace Nommeur Delamare qui décide, est définitivement élu.

Nommeur le docteur Graluz est élu dans la catégorie "terrains non bâti".

Nommeur Bonnefon est élu appartenant dans la catégorie "terrains bâti".

L'ordre du jour étant épuisé

la séance est levée à 12 h 15.

—
—
—
—
—

Assemblée Générale du 15 Avril 1968

La séance est ouverte à 10 h 15: président: Manduit.
Secrétaire de séance Nommeur Hamon et Brug.

Le nombre de voix représentées est de 410. Le quorum n'étant pas atteint, une seconde convocation sera adressée à tous les propriétaires pour le lundi 3 juin.

Séance levée: à 10 h 30

—
—
—
—
—

Assemblée générale du 3 juin 1968 2^e convocation

Séance ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M' Manduit-Syndic présent. Monsieur le Maire, Messieurs Guichard L'Amor - Manduit. Puech

Excusés : Raymond Brin - Saint - Grenier - Dapey - Galey - Secrétaire à la séance Monsieur Guichard
Après lecture le P. V. de la dernière assemblée et adopté sans modification.

- Compte rendu financier -

COMPTE ADMINISTRATIF: Le compte administratif de l'exercice 1967 qui présente un excédent ordinaire de débute de 40.062,15 francs et un dépôt extraordinaire de débute de 17.719,17 est approuvé.

BUDGET: Le projet de budget pour l'exercice 1968, approuvé par l'assemblée s'établit tout d'abord sur les dépenses à la somme de 71.011,15 francs (soixante et onze mille onze francs quinze centimes) pour la section ordinaire, et à la somme de 36.801,83 (trente-six mille cinq cent six francs treize centimes) pour la section extraordinaire.

ROUTES: Un dossier concernant la prise en charge par la commune de voies syndicales, a été étudié par un comité, et remis à la municipalité.

Le cas des rues DURAND et PRÉSOT, évoqué par Monsieur FRAMON, et Monsieur VAYSSIE, ne pourra être étudié que lorsqu'il sera pris en même temps protéger ces voies contre l'enfouissement, l'A.S.A.P. aura à faire effectuer les travaux premiers qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la forte hauteur importante quantité de sable.

18⁴ AK

Monsieur Laroche signale que son poste joue
une partie du Boulevard de la plage et souffre
par les eaux.

Questions diverses: De nombreux débordements
concernant l'écloraison dans la zone sud
Monsieur le Maire, en prend note.

Élections: Monsieur LAMOR est désigné, par
la Société Immobilière, en qualité de syndic,
en remplacement de Monsieur CHAMBON.

Monsieur PUCHEU, syndic sortant est
reelu à l'unanimité.

Séance brisée à 12^h 15.

TOME

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 1969 -

La séance est ouverte à 10^h 00 sous la présidence
de Monsieur MAUDUIT - Secrétaire de séance
Monsieur Bonnefon, Monsieur Hauman
Le nombre des membres présents est de 19 - représentant
274 voix. Le quorum n'étant pas atteint une
nouvelle convocation sera adressée pour le lundi 26 mai
prochain.

La séance est brisée à 10^h 15

AS 185

Assemblée Générale du 26 mai 1969 (2^e convocation)

La séance est ouverte à 10^h 00, sous la présidence de Mme Mauduit-Dés.

Secrétaires de séance : Mme Bonnafay - Guichardé.

Un hommage est rendu à Mme Brun Syndic, décédée.

Après lecture le P.V. de la dernière assemblée est adopté sans modification.

Compte administratif: le compte administratif de l'œuvre de 1968 qui présente un excédent ordinaire de cotisation de 29.733,98 francs est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion: le compte de gestion dressé par Mme Espagnet, Recenseur, est approuvé.

Rôle de Taxe: le rôle des taxes approuvé par le Syndicat pour l'œuvre 1969 s'élève à la somme de 81.988,00 francs.

Budget: le projet de budget pour l'œuvre 1969 approuvé par le Syndicat s'équilibre tant au niveau qu'en dépenses à la somme de 61.721,98 francs pour la section ordinaire, et à la somme de 19.909,28 pour la section extraordinaire.

Admission en nom collectif Le Syndicat, se référant aux motifs d'inconsécutivité invoqués par Mme le Recenseur approuve l'allocation en nom collectif à la somme de 850,00. L'assemblée confirme la décision du Syndicat.

Prise en charge de la crise par la commune: le dossier établi par le géomètre est signé à la fin de l'assemblée.